

# Annonces Légales

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

## MARCHÉS PUBLICS

FI31790



Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2024-05-29-00005 du 29 mai 2024 relatif à la demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) pour l'extension de la partie nord du bassin Z'abricots du Port de Plaisance d'Etang Z'abricots, sur le territoire de la commune de Fort-de-France, portée par la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM).

Cette enquête publique d'une durée de trente-deux (32) jours consécutifs, se déroulera du 21 juin 2024 au 22 juillet 2024 à la mairie de Fort-de-France, siège de l'enquête publique.

Madame Lucienne Anicet DE MONTAIGNE est désignée, en qualité de commissaire enquêteur, par décision n° E24000004 / 97 du 06 mai 2024, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siègera à la mairie de Fort-de-France.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de Fort-de-France, siège de l'enquête publique, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-après :

21/06/2024 9h00 – 12h00	Ouverture et permanence
28/06/2024 9h00 – 12h00	Permanence
05/07/2024 9h00 – 12h00	Permanence
12/07/2024 9h00 – 12h00	Permanence
19/07/2024 9h00 – 12h00	Permanence
22/07/2024	Clôture

Le dossier d'enquête publique, les pièces qui l'accompagnent et les registres d'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Fort-de-France, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné.

Le dossier est consultable à la mairie de Fort-de-France du 21 juin 2024 au 22 juillet 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des services, et également sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : [www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/) « participation du public/enquêtes publiques 2024 » conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2024-05-29-00005 du 29 mai 2024 relatif à la demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) pour l'extension de la partie nord du bassin Z'abricots du Port de Plaisance d'Etang Z'abricots, sur le territoire de la commune de Fort-de-France, portée par la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM).

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Fort-de-France ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être demandées aux personnes ci-après désignées :

**Monsieur Grégory DEMARET**  
Directeur des Infrastructures et de

l'Urbanisme  
CACEM  
Immeuble Cascade III, Place François Mitterrand  
BP 407 97204 FORT-DE-FRANCE  
0596 70 78 31  
[gregory.demaret@cacem-mq.com](mailto:gregory.demaret@cacem-mq.com)  
**M. Laurent BRINO**  
Adjoint au chef du Pôle Police de l'Eau  
DEAL Martinique  
Pointe de Jaham  
BP 7212 97274 SCHCELCHER Cedex  
+596 696 69 86 63 – 0596 59 59 06  
[laurent.brino@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laurent.brino@developpement-durable.gouv.fr)

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Fort-de-France et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : [www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr) « participation du public/enquêtes publiques 2024 ».

Pour le Préfet de la Martinique et par Délégation

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Le 3 JUIN 2024

Jean-Michel MAURIN

FI31782



COMMUNE DE CASE-PILOTE

### INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Par délibération en date du 10 juin 2024, le conseil municipal de la commune de Case-Pilote a approuvé la modification de l'instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones définies au Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 15 juillet 2019.

Cette délibération est affichée et publiée par voie électronique sur le site internet de la mairie de CASE-PILOTE, pendant au moins un mois à compter du 13 juin 2024.

La délibération ainsi que le plan délimitant le périmètre du DPU sont tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

FI31784



Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral R02-2024-05-27-00004 du 27 mai 2024, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et parcellaire relative au projet de création d'une voie de désenclavement dans le quartier de la Baie des Mulets au Vauclin, porté par la commune du Vauclin.

Cette enquête publique d'une durée de 31 jours, se déroulera du 21 juin 2024 au 22 juillet 2024 inclus à la mairie du

Vauclin, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

M. Julien Paul PAIMBA, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire, par décision N° E24000003/97 du 6 mai 2024 du tribunal administratif de la Martinique, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 21 juin 2024 et siègera à la mairie du Vauclin, siège de l'enquête publique, aux dates et heures ci-après :

21/06/24 09h00 - 12h00	Ouverture et permanence
25/06/24 09h00 - 12h00	Permanence
04/07/24 09h00 - 12h00	Permanence
12/07/24 09h00 - 12h00	Permanence
19/07/24 09h00 - 12h00	Permanence
22/07/24	Clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet au sein de la mairie du Vauclin. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie du Vauclin, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2024 » ainsi qu'en mairie du Vauclin.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire du Vauclin. Toute information pourra être demandée à Madame ABOUE-ZAMBO, Directrice Générale des Services, tél : 05 96 74 15 25 – [melissa.aboue-zambo@mairie-vauclin.fr](mailto:melissa.aboue-zambo@mairie-vauclin.fr) ou Mme Priscillia BORNE, Directrice du Développement urbain et durable – 05 96 74 40 40 – [priscillia.borne@mairie-vauclin.fr](mailto:priscillia.borne@mairie-vauclin.fr)

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la mairie du Vauclin.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie du Vauclin, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2024 ».

Schoelcher, le 30 MAI 2024  
Le Directeur Adjoint de l'Environnement et de l'Aménagement et du logement

Pierre Emmanuel VOS

LELEGIS.FR

24 H / 24

7 Jours / 7

Abonnez-vous :

[www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr)

[www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr)

Une annonce  
légale  
à publier en  
Martinique ?

Simple  
Facile

Paiement  
sécurisé

Votre  
attestation

dans votre  
boîte mail